

3^{ème} année Licence Fondamentale Droit Privé

Matière : Droit du Transport

Durée : 1.H.30

CONSULTATION

Maspater
T.S.Log Sarl, Société Tunisienne' ayant pour objet la prestation de services rattachés au transport international, à la logistique ainsi qu'aux services connexes s'y rattachant, vous a sollicité pour une consultation.

La société avait conclu un contrat avec la société de distribution (Lybie distribution) établie à Tripoli et ce pour transporter de l'huile d'olive en vrac et de l'huile conditionnée dans des bouteilles en verre du siège de la Société Tunisienne d'Huile d'Olive (STH) situé à Sfax vers Tripoli. Ce transport s'insère dans le cadre d'un contrat de vente EXW entre (Lybie distribution) et (STH).

M. T.S. Log (STH)
Suite à la fermeture des frontières libyennes, les camions de T.S.Log ont été bloqués pendant deux jours à Ras Jedir. Durant cette période, l'un des camions citernes transportant l'huile d'olive en vrac a été incendié et toute la marchandise a été perdue. Lors de la livraison du reste de la marchandise, Lybie distribution a constaté également qu'un nombre important de bouteille en verre a été détruit et a constaté que les cartons utilisés n'étaient pas assez résistants pour supporter le poids des autres cartons empilés au dessus d'eux. Suite à ces différentes pertes et à défaut de solution amiable, Lybie distribution a décidé de saisir les tribunaux Tunisiens.

Pour ces différents faits, T.S.Log s'interroge sur l'étendue de sa responsabilité.

Maspater